

CFG-OA

PV

Date : le vendredi 19 septembre 2025

Heure : 13h30

Lieu : Glaverbel

Contenu de la réunion :

Agenda de la réunion du 19 septembre 2025 :

1. APPROBATION DU PV

- 1.1. Approbation de l'OJ du 19 septembre 2025
- 1.2. Approbation du PV du 20 juin 2025

2. FINANCES

- 2.1. Budget
- 2.2. Gestion des demandes d'exonération

3. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

- 3.1. Réunion des Présidents
- 3.2. Chambre wallonne
- 3.3. Chambre des matières bruxelloises
- 3.4. GT « Monopole »
- 3.5. GT « Stage »
- 3.6. GT « Assurances »
- 3.7. GT « Marchés Publics »

4. JURIDIQUE

- 4.1. Proposition de courrier type : article 26 - reprise de mission

5. CONSEIL NATIONAL - CFG-OA

- 5.1. Projets mandats 2024-2026

- 5.2. Évolution des perspectives de la réforme de la loi de 1963 au regard des interactions des présidents des CP du VR et du Cfg-OA

6. COMMUNICATION

- 6.1. Plaquette « Les missions de l'architecte » : actualisation

7. INFORMATIQUE

- 7.1. Assurances : digitalisation du contrôle des polices

8. DIVERS

- 8.1. Lancement d'un audit
8.2. Container Miroir – Résultat du concours

9. POINTS EN SUSPENS

- 9.1. Journée des mandataires du 7 février 2025
-

1. APPROBATION DE L'OJ ET DU PV

1.1. OJ du 19 septembre 2025

1. Un membre souhaiterait discuter de la mise en place de la concertation relative à la réforme de l'Ordre.
2. Un membre souhaiterait également aborder la question de l'impact des accords gouvernementaux sur la profession d'architecte.
3. Et pour une complète transparence, il souhaiterait connaître le suivi de la demande de communication des coûts finaux des rentrées solennelles pour les années 2022, 2023 et 2024.

DECISION : sous réserve de l'ajout des trois points susvisés, l'ordre du jour est approuvé.

1.2. PV du 20 juin 2025

DECISION : le PV du Cfg-OA du 20 juin 2025 est approuvé.

2. FINANCES

2.1. Budget

Evolution du budget : jetons de présence.

POUR INFO

Ce point n'a pas été abordé.

2.2. Gestion des demandes d'exonération

Procédure : instruction – avis – décision.

POUR DECISION : pas de vote.

3. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

3.1. Réunion des Présidents

POUR INFO

Ce point n'a pas été abordé.

3.2. Chambre wallonne

- Nouveaux formulaires à dater du 1 octobre 2025 : maintien du visa
- Digitalisation
- Réunion avec les 20 communes les plus importantes de Wallonie : novembre 2025

POUR INFO

Ce point n'a pas été abordé.

3.3. Chambre des matières bruxelloises

- Réforme de l'Ordre : place de Bruxelles.

POUR INFO

Ce point n'a pas été abordé.

3.4. GT « Monopole »

Suite à la séance du Cfg-OA du 20 juin, il avait été décidé de demander au service juridique, avec les suggestions communiquées par les membres du Cfg-OA, de s'atteler à la rédaction de propositions de sujets à discuter par ce GT.

Il est demandé de fusionner les annexes afin de dégager une liste unique de propositions de sujets à discuter.

POUR DECISION : ce point est reporté.

3.5. GT « Stage »

Lors de sa réunion du 18 avril 2025, le Cfg-OA a désigné, comme membres du GT « Stage » : Didier Pollart, Martine Labeye, Francesco Cipolat et Marie Le Clément étant entendu qu'il avait été décidé que ce GT serait présidé par Pascal Daspremont.

En sa séance du 21 mai 2025, le Cfg-OA a désigné Marcelle Rabinowicz en tant que membre nommée par le roi.

La composition de ce GT doit encore être complétée par un mandataire du BCBW.

Une seule candidature a été réceptionnée par le secrétariat :

Jean-Jacques Harotin.

DECISION : la candidature de Monsieur J.-J. HAROTIN n'est pas validée par le Cfg-OA pour participer au GT « Stage ».

Etat d'avancement du GT ?

Le Cfg-OA invite les membres du GT « Stage » à organiser une première réunion.

3.6. GT « Assurances »

Avant d'initier un GT « Assurances », il est proposé d'attendre la finalisation des accords entre l'OA et les compagnies d'assurances sur les modalités de contrôle des assurances. Dans le système actuel, l'OA éprouve les pires difficultés à respecter son obligation de contrôle des assurances de ses membres avec les conséquences dramatiques que cela pourrait générer.

Des négociations sont en cours pour mettre au point des canaux de communications claires et adaptés qui permettront des vérifications plus efficaces et aisées de la part des Conseils Provinciaux.

Ce travail terminé, un GT « Assurances » pourra alors être constitué pour aborder d'autres problématiques dont essentiellement celle d'une assurance collective.

Des modalités plus aisées et rapides de contrôle des assurances ont été finalisées et mises en place (voir point 7.1).

POUR DECISION : pas de vote ce jour.

3.7. GT « Marchés Publics »

Lors de sa séance du 20 juin 2025, le Cfg-OA a validé les 3 modèles de CSC établi conjointement par l'Ordre et l'Union des Villes et des Communes de Wallonie (U.V.C.W.).

Le GT a maintenant rédigé une charte de bonnes pratiques en matière de marchés publics de services d'architecture. Cette charte, qui constitue un engagement de principe, serait proposée aux pouvoirs adjudicateurs et aux architectes pour signature.

Le Cfg-OA peut-il valider la charte de bonnes pratiques en matière de marchés publics de services d'architecture ?

Par ailleurs, il convient de mener une politique de sensibilisation des nouveaux modèles de CSC établi conjointement par le Cfg-OA et l'UVCW ? Comment procéder ? En organisant des rencontres individualisées via les Conseils Provinciaux ? En organisant un séminaire ou une conférence ?

Quel est l'avis du Cfg-OA à ce propos ?

DECISION : le Cfg-OA valide la charte de bonnes pratiques en matière de marchés publics de services d'architecture telle que présentée ce jour.

4. JURIDIQUE

4.1. Proposition de courrier type : article 26 - reprise de mission

Il a été demandé au service juridique de proposer un modèle de courrier type pour les reprises de mission.

Un modèle sera préparé par le service juridique et soumis au Cfg-OA pour validation lors de la prochaine séance.

POUR DECISION : ce point est reporté.

5. CONSEIL NATIONAL – Cfg-OA – VLAAMSE RAAD

5.1. Projets mandats 2024-2026

Présentation des projets qui pourraient être menés (voire concrétisés) au cours du second semestre de l'année 2025.

Les projets sont passés en revue par le Secrétaire général.

NIVEAU CFG-OA

- Réforme du stage : voir point 3.5. GT « Stage ».
- Marchés publics : voir point 3.7. GT « Marchés publics ».
- Fausse indépendance

Il est proposé de communiquer le webinaire aux mandataires du Vlaamse Raad.

- Adaptation ROI du Cfg-OA

Le ROI a été rédigé il y a plus de 15 ans : l'Ordre a évolué et le ROI mérite une actualisation.

Il sera aussi nécessaire de l'adapter en cas de réforme de l'Ordre et selon les résultats de l'audit qui est toujours en cours.

Pourquoi ne pas créer un GT composé de deux mandataires et de deux membres du personnel en vue de l'actualisation du ROI.

Mesdames P. LECHIEN et N. HUYGENS se portent candidates.

DECISION : le Cfg-OA valide les candidatures de P. Lechien et N. Huygens.

- Intégration de l'IA

Au niveau de l'administration, différents logiciels de rédaction de PV sont à l'essai.

Le service juridique bénéficie également d'un logiciel (Stradalex) dédié à ses missions.

A terme, il est prévu d'organiser une formation « IA » à l'attention des membres du personnel.

Monsieur P. SIMOENS se propose d'accompagner cette procédure d'intégration de l'IA au sein de l'Ordre.

NIVEAU CNOA

- Formation permanente

Fin 2024, le Cfg-OA a voté un projet de texte visant à rendre la formation permanente obligatoire, projet de texte communiqué au Conseil national en vue d'une éventuelle validation.

Malgré la demande du Cfg-OA, ce point n'a jamais été mis à l'ordre du jour du CNOA.

Il convient d'insister pour inscrire le sujet à une prochaine réunion du CNOA.

- Design and Build

Des problèmes de compatibilité légales persistent et une adaptation législative devrait intervenir.

- Adaptation du ROI du CNOA

Comme celui du Cfg-OA, le ROI du CNOA est obsolète et doit être actualisé.

- Adaptation de la recommandation portant sur les assurances : voir le point 3.6. GT « Assurances ».

NIVEAU MINISTERIEL

- Adaptation de la procédure disciplinaire

Le service juridique se charge de communiquer le texte à la ministre.

- Suppression de l'obligation d'enregistrement sur chantiers mobiles ou temporaires de plus de 500.000 €.

Ce point a déjà été validé au CNOA.

Il est nécessaire d'interpeller les ministres concernés, via le Président du Conseil national, et ce afin de supprimer cette obligation.

- Adaptation de l'arrêté royal « Elections »

L'arrêté royal contient des imperfections et imprécisions qu'il y a lieu de corriger, et ce le plus rapidement possible tout en tenant compte d'une éventuelle réforme de l'Ordre.

- Scission de l'Ordre des Architectes : voir point 5.2.

NIVEAU INTERNATIONAL

- Renforcer la collaboration avec l'OA français, l'OAI et la SIA
- Francophonie d'Afrique

Les associations professionnelles pourraient être interpellées à ce sujet.

5.2. Évolution des perspectives de la réforme de la loi de 1963 au regard des interactions des présidents des CP du VR et du Cfg-OA

3 sujets essentiels sont sur la table des négociations :

- Adaptation de la structure de l'Ordre
- Missions de l'Ordre
- Personnalité juridique de la structure fédérale

POUR DECISION : pas de vote ce jour.

6. COMMUNICATION

6.1. Plaquette « Les missions de l'architecte » : actualisation

Lors du Cfg-OA du 21 mars, le point avait été reporté à la présente séance pour permettre aux membres de formuler leurs observations et propositions d'adaptation.

Quelles adaptations le Cfg-OA souhaite-t-il apporter à la plaquette « Les Missions de l'architecte » ?

Messieurs B. THIRY et J.-Y. JEHOULET se portent candidats pour procéder à l'actualisation de la plaquette.

Le document partagé sera renvoyé à tous afin que chaque mandataire puisse faire part de ses remarques éventuelles.

Le service juridique interviendra par la suite afin de prendre en compte les aspects liés à la responsabilité.

La relecture de la plaquette « Missions » pourrait être croisée avec les travaux du GT « Monopole ». Ainsi, il semble nécessaire de clarifier la situation au niveau du contrôle de chantier : quelle est l'étendue de la mission légale au niveau du contrôle de l'exécution des travaux ?

DECISION : le Cfg-OA valide les candidatures de messieurs B. THIRY et J.-Y. JEHOULET pour l'actualisation de la plaquette « Les missions de l'architecte ».

7. INFORMATIQUE

7.1. Assurances : digitalisation du contrôle des polices

Le contrôle des assurances des architectes a été considérablement amélioré grâce à l'implémentation du module "Assurances" permettant désormais de traiter automatiquement les listings transmis par les assureurs.

Ce progrès résulte d'une part, du travail rigoureux mené par l'administration de l'Ordre (conseils provinciaux et service juridique) et son service informatique externe et, d'autre part, de la collaboration active des assureurs qui ont accepté d'utiliser les modèles d'Excel créés par l'Ordre et d'adapter les champs de leurs bases de données respectives en conséquence.

Ce travail de longue haleine s'est concrétisé cette semaine par la mise en production du module et l'implémentation automatique de toutes les polices d'assurance.

POUR INFO

Voir point 3.6. GT « Assurances ».

8. DIVERS

8.1. Lancement d'un audit

Etat d'avancement.

Il est demandé au Cfg-OA d'acter le fonctionnement du comité d'accompagnement et du SPOC.

Rendez-vous pour les interviews/demandes des mandataires.

POUR DECISION : ce point n'a pas été abordé.

8.2. Container Miroir – Résultat du concours

Lauréat 1 : 3 architectes de la commune de Floreffe

Lauréat 2 : Emilie Boeur

Lauréat 3 : collectif d'artistes Alice Massart

POUR INFO

Ce point n'a pas été abordé.

8.3. Permis de régularisation et assurances

POUR INFO

8.4. GT « Numérique »

Une réunion s'est tenue il y a quelques semaines et une table des matières, basée sur le TFE d'une étudiante, a pu être établie.

L'échantillonnage du sondage réalisé est représentatif et des premières conclusions peuvent être tirées sur l'utilisation de l'IA, du BIM et des craintes des architectes.

Il peut d'ores et déjà être retenu que 80% des architectes utilisent l'IA et qu'ils sont inquiets pour leur avenir.

Le GT est en attente des retours de ses membres. Une présentation sera faite lors d'une prochaine séance du Cfg-OA.

Le but poursuivi par le GT est de rédiger un rapport qui sera disponible pour le début de l'année 2026.

POUR INFO

8.5. BMA

POUR INFO

FIN DE LA REUNION : 16h20.

9. POINTS EN SUSPENS :

9.1. Journée des mandataires du 7 février 2025

Bilan et suivi des ateliers.

Faut-il réitérer cet événement l'année prochaine ?

Ce point, n'ayant pas fait l'objet d'un vote lors de la séance précédente, a donc été reporté.

Le suivi des ateliers a été fait.

La question posée est l'éventuelle organisation de ces ateliers en 2026.

Bien évidemment, le problème se situe au niveau du budget. Il est donc préférable d'attendre que le budget soit voté pour prendre une décision sur le sujet.

Ce point est mis en suspens.

POUR DECISION : ce point est reporté.